

# CGU – CGV – Utilisateur professionnel - CocoDico

Date de publication : 20/09/2021

Les conditions d'utilisation et de vente sont longues. Les nôtres n'échappent pas à la règle. Mais notre objectif étant d'être clairs avec nos utilisateurs, consommateurs comme professionnels, nous vous proposons de vous en présenter les points clés comme nous les avons pensés, avant transcription par notre juriste (qu'on remercie au passage !).

## **CocoDico c'est quoi ?**

CocoDico est la première application dédiée au Made in France. Les utilisateurs peuvent la télécharger gratuitement, et bénéficier d'un moteur de recherche produits fabriqués en France, d'un catalogue de marques et acteurs du Made in France, d'une carte des boutiques, et d'une page Actualités. Tout ça dans la poche. Pour les professionnels, c'est une vitrine mobile, disponible 24h/24, sans intermédiaire, et auprès d'utilisateurs intéressés. Comme ça, tout le monde est gagnant !


## **Pourquoi des CGU-CGV ?**


Pour expliquer dans le détail :


- ce que vous pouvez attendre de CocoDico ;
- ce qui est attendu de vous lorsque vous utilisez ou que vous inscrivez sur CocoDico ;
- ce qui se passe en cas d'incompréhension ou de désaccord entre nous.


## **Les points clés**

**FR** Le Made in France : nous avons créé CocoDico pour que le consommateur s'y retrouve. Les produits que vous référencez sur l'Application doivent donc être impérativement fabriqués en France au sens réglementaire du terme (cf. information [Douanes](#)). Vous n'êtes pas tenus de fabriquer l'ensemble de votre catalogue en France, ni de les fabriquer à 100% en France, mais ils doivent pouvoir utiliser l'appellation s'ils figurent sur l'Application.

 Vous êtes responsable des informations de vos produits données sur votre site, et des éventuels achats découlant d'une consultation de l'Application. Une fois l'utilisateur redirigé sur votre site, ce sont vos Conditions générales de Vente qui s'appliquent.

 L'ensemble des services de référencement, visibilité et de redirection est 100% gratuit. Nous vous assurons qu'aucun service n'est payant tacitement. Si vous souscrivez à des services premium, vous êtes informés en amont de la tarification pratiquée et des services associés.

 Nous nous engageons à la protection des données que vous nous confiez, et à ne pas les partager auprès de partenaires publicitaires. Nous pouvons évidemment communiquer sur la présence de votre marque sur notre application 😊, c'est même le but !

 Nous faisons le maximum pour créer des fonctionnalités, du contenu, et des nouveautés pour vous faciliter l'usage de vos espaces et de l'application. Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'un souci. Si l'application venait à dysfonctionner plus de 24h, nous vous tenons informés. Et si voyez quelque chose qui ne fonctionne pas, surtout, dites-le nous : [contact@labandeacoco.fr](mailto:contact@labandeacoco.fr)

## Préambule

La Bande à Coco a conçu, développé et mis en ligne une plateforme et une Application ayant pour finalité de proposer des produits fabriqués en France et au travers de différentes rubriques, du contenu et notamment des liens vers des applications mobiles ou des services web d'Acteurs ayant souscrit au présent contrat.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, dénommées "CGU-CGV-UP", sont un contrat conclu entre l' « Utilisateur professionnel » et La Bande à Coco, ci-après dénommé « l'Éditeur », SAS immatriculée

au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nevers sous le numéro 890 030 513 et dont le siège social est situé 7 bis rue du 13<sup>ème</sup> de Ligne – 58000 Nevers - FRANCE (voir [Mentions Légales](#)), dont l'objet est d'établir les conditions d'accès et d'utilisation du Site web [www.labandeacoco.fr](http://www.labandeacoco.fr) et ses sous-domaines.

Pour avoir accès au Site [www.labandeacoco.fr](http://www.labandeacoco.fr) ainsi qu'à tous ses services, vous devez accepter sans réserve les présentes dans leur dernière version et vous y conformer.

## Définitions

**Abonné professionnel** : Personne utilisatrice du site qui a accès à des contenus et des services supplémentaires, après ouverture d'un compte Abonné professionnel, payant ou non, nécessitant l'utilisation d'un identifiant, celle-ci étant soumise à :

- la validation par La Bande à Coco car réservée aux Utilisateurs professionnels engagés dans la production, la vente, ou la promotion d'articles manufacturés (hors alimentaire et hygiène) fabriqués en France
- la souscription aux présentes CGU-CGV.

**Application** : Bibliothèque logicielle dédiée à la mise en avant d'articles manufacturés (hors alimentaire et hygiène) fabriqués en France, développée par La Bande à Coco sous le nom Cocodico, permettant aux Abonnés professionnels d'être référencés et aux utilisateurs grand public d'accéder en temps réel aux offres des Abonnés professionnels publiées sur le site web et mobile édité par La Bande à Coco.

**Compte Abonné professionnel** : Désigne le compte créé par l'utilisateur pour bénéficier des services supplémentaires.

**Contenus** : Désigne les contenus de type textes, messages, images, photographies, enregistrements sonores et/ou vidéos, et tous autres éléments susceptibles d'être publiés sur le Site par l'Utilisateur.

**Données Personnelles** : Désignent les informations, sous quelque forme que ce soit, se rapportant directement ou indirectement à une personne physique identifiée ou identifiable.

**Identifiants Compte Abonné professionnel** : Désignent l'Identifiant propre de l'Utilisateur (« login ») et son mot de passe de connexion (« password ») créé par l'Utilisateur.

**Informations** : Désignent les informations, publications, contenus, et, de manière générale, les données publiées sur le Site et les Services de l'Éditeur, dont l'utilisation est l'objet du présent Contrat, pouvant être consultées par les Utilisateurs.

**Internaute** : Désigne la personne qui consulte le site, quel que soit son statut, abonné ou utilisateur.

**Plateforme** : Sous-domaine « pro » du site [www.labandeacoco.fr](http://www.labandeacoco.fr) développé par l'Éditeur permettant la création et la gestion des informations administratives et du profil public de l'Abonné professionnel.

**Processus de référencement** : Processus permettant à La Bande à Coco de contrôler que les conditions de référencement sur l'Application sont réunies.

**Référencement** : Mise en visibilité des Abonnés professionnels et des produits et/ou services sur l'Application.

**Site** : Désigne le Site édité par l'Éditeur, à l'adresse [www.labandeacoco.fr](http://www.labandeacoco.fr)

**Site et les Services** : Désigne le Site [www.labandeacoco.fr](http://www.labandeacoco.fr), ses sous-domaines, et les services développés par l'Éditeur, le cas échéant, avec un partenaire ou prestataire, tels que les contenus réservés à la partie Abonnés professionnels, le testeur de connexion.

**Utilisateur** : Utilisateur grand public ou professionnel, navigant sur le site [www.labandeacoco.fr](http://www.labandeacoco.fr), [www.cocodico.fr](http://www.cocodico.fr) ou l'application Cocodico et bénéficiant des contenus en accès libre.

**Utilisateur grand public** : Désigne la personne, utilisateur final de l'Application, quel que soit son statut (simple visiteur, inscrit à une lettre d'information, ou autre...).

**Utilisateur professionnel :** Personne représentant un organisme professionnel, c'est-à-dire bénéficiant d'une immatriculation au Registre du Commerce et/ou d'un numéro d'inscription au Répertoire des Métiers, utilisatrice du site qui a accès aux contenus libres destinés aux professionnels.

## 1 - Acceptation des Conditions Générales

L'Utilisateur professionnel déclare avoir pris connaissance des présentes et les avoir acceptées sans réserve avant de s'engager vis-à-vis de La Bande à Coco.

L'Abonné professionnel renonce à l'application de ses propres conditions générales ainsi qu'à toutes les stipulations qui pourraient être imprimées sur sa correspondance (y compris les courriels). Ses conditions générales sont de nouveau applicables si l'Utilisateur est redirigé sur le site de l'Utilisateur professionnel.

La Bande à Coco se réserve le droit de modifier le présent Contrat en mettant une nouvelle version du Contrat sur l'Application.

La Bande à Coco informe l'Abonné professionnel de l'existence de cette nouvelle version qui, sauf refus exprès de sa part dans un délai de 15 jours calendaires à compter de cette information, est considéré comme ayant accepté la nouvelle version qui entre alors en vigueur le lendemain de l'expiration de ce délai.

## 2 - Description des services

La Bande à Coco met à disposition des Utilisateurs professionnels un accès gratuit au contenu qu'il édite, une certaine partie étant toutefois réservée à des abonnés.

Les Abonnés professionnels ont accès à l'intégralité des services du Site et à des contenus qui leur sont réservés, notamment l'accès à un espace professionnel de gestion de leurs données.

## 3 - Création d'un compte Abonné professionnel

L'Utilisateur professionnel n'est pas tenu de s'inscrire pour avoir accès aux contenus du Site. Néanmoins, lorsqu'il souhaite bénéficier de services supplémentaires qui requièrent une telle inscription, les conditions suivantes sont applicables.

La création d'un compte professionnel par La Bande à Coco

La Bande à Coco peut créer un compte pour un professionnel engagé dans la promotion, la production, ou la revente de produit(s) manufacturé(s) en France.

Lors de la création, la Bande à Coco renseigne le profil avec les données dont elle dispose grâce au site internet public dudit professionnel. L'Identifiant provisoire est le mail de contact public. L'ensemble des informations pré-remplies devront être vérifiées et le cas échéant modifiées par l'Utilisateur professionnel devenu Abonné.

Le compte Abonné professionnel ne sera créé et donc visible par les Utilisateurs de l'Application que si celui-ci accepte les présentes CGU-CGV sur l'espace professionnel dont il lui aura été communiqué les accès.

La création d'un compte par l'Utilisateur professionnel

L'Utilisateur professionnel qui le souhaite peut s'inscrire de lui-même pour être présent sur l'Application. Lors de son inscription, l'Utilisateur professionnel s'engage à fournir des informations exactes et sincères. Un Utilisateur ne peut ouvrir un compte pour un professionnel, l'inscription est exclusivement personnelle ; elle ne peut être ouverte pour le compte d'un tiers, et est inaccessible.

L'Identifiant, choisi par l'Utilisateur professionnel, ne doit pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits des tiers, de toutes natures, qui reproduise des marques ou qui constitue une menace ou une incitation à la violence ou revête un caractère diffamatoire, obscène, discriminatoire, sexuellement explicite ou contraire à l'ordre public ou à la législation et à la réglementation française et communautaire en vigueur.

Les données collectées

La création d'un compte Abonné professionnel requiert de communiquer au Site les informations suivantes :

1. Lors de la demande d'inscription :

- Le nom de l'organisation (entreprise, association, ou autre)
- Sa classification (marque, boutique, artisan, média, label et initiative, fabricant)
- Le SIRET de l'établissement
- L'adresse du siège social
- Les nom et prénom de la personne effectuant l'inscription,
- une adresse de courriel valide,
- un numéro de téléphone valide,.
- l'acceptation des présentes CGU-CGV.

2.a. Lors de la création du profil Abonné professionnel, pour la partie administrative :

- La forme juridique de l'organisme (entreprise, association, ou autre)
- Le RCS d'immatriculation
- Son numéro TVA
- Les nom et prénom de la personne responsable
- Un mot de passe au format sécurisé requis

2.b. Lors de la création du profil Abonné professionnel, pour la partie « profil public » :

- Le cas échéant le nom de la marque ou de la boutique
- Le logo
- Une photo de couverture de profil
- L'adresse de son site web
- Une description de l'organisme
- Au minimum une fiche produit active

3. L'Éditeur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un Utilisateur professionnel dont les informations se révèlent inexactes, incomplètes ou non conformes à la procédure décrite ci-dessus et aux présentes CGU-CGVUP.

Le clic de validation confirme la création du compte et vaut acceptation des présentes CGU-CGV-UP. La validation est confirmée par la notification d'un courriel de confirmation de l'Utilisateur professionnel et vaut acceptation de l'offre des services réservés aux Abonnés professionnels.

Identifiant et mot de passe

Un mot de passe provisoire est généré par la Bande à Coco automatiquement de façon aléatoire et sécurisée. Il est confidentiel, modifiable en ligne par l'Abonné professionnel, sur son compte. L'Abonné professionnel est responsable de ses éléments d'identification auprès des tiers.

Au cas où l'Utilisateur professionnel aurait perdu son mot de passe, il peut en générer un nouveau en cliquant sur le lien "J'ai perdu mon mot de passe".

L'Éditeur ne peut être tenu responsable de tous dommages directs ou indirects subis par l'Abonné professionnel ou par les tiers, résultant d'un accès frauduleux au compte de l'Abonné professionnel, à la suite d'une divulgation des éléments d'identification de celui-ci.

*Premier import*

L'Éditeur propose à l'Abonné professionnel de renseigner les informations décrites au point 2.b de la création du profil Abonné professionnel. Son profil est ainsi rendu actif et visible par les utilisateurs plus rapidement.

Durée et résiliation

Pour l'Utilisateur professionnel qui a créé un Compte Abonné professionnel :

- l'inscription de l'Abonné professionnel sur le Site est conclue pour une durée indéterminée. Il peut y mettre fin, à tout moment, en notifiant sa volonté par mail à l'adresse suivante : [bonjour@labandeacoco.fr](mailto:bonjour@labandeacoco.fr)

- L'Éditeur se réserve le droit de supprimer le compte de l'Abonné professionnel, sans préavis, sans qu'il puisse s'y opposer ou prétendre à une quelconque indemnité, en cas de manquement aux obligations résultant des présentes, et en particulier des articles 3 et 4 des présentes CGU-UP, ou en cas de violation par l'Utilisateur professionnel des lois et réglementations diverses en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale le cas échéant, ainsi qu'à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

### 3 - Référencement sur l'Application

L'acceptation par La Bande à Coco du référencement de l'Abonné professionnel est un préalable obligatoire à sa mise en visibilité sur l'Application.

Le processus de référencement s'applique à tous les Abonnés professionnels présentés sur l'Application et se déroule de la façon décrite à l'article 2 des présentes.

La Bande à Coco procède à l'examen du référencement et vérifie que le futur Abonné professionnel est engagé dans le Made in France. Les Abonnés professionnels s'engagent à respecter l'appellation Made in France au sens réglementaire du terme (cf. Code des Douanes : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/le-marquage-de-lorigine-made-infabrique-en>)

Dans le cas où l'Utilisateur satisfait aux conditions de référencement, La Bande à Coco transmet à l'Abonné professionnel un accès aux services. L'accès aux services permet à l'Abonné professionnel de compléter son profil visible sur l'Application ou sur le Service web mise en ligne sur le site associé.

La Bande à Coco se réserve le droit de, à titre exceptionnel, ne pas donner suite à une demande de référencement d'un Abonné professionnel dans le cas où les produits proposés ou l'objet de leur Application ou site de l'Abonné professionnel ou la démarche d'ensemble dans laquelle elle ou il s'inscrit n'est pas en adéquation avec les orientations ou valeurs décidées par La Bande à Coco.

Sont référencés les Abonnés professionnels répondant aux conditions suivantes de contenu proposé. Il doit :

- être interactif/attractif ;
- être à jour au regard de la réglementation applicable au contenu ;
- ne pas être à caractère politique, philosophique ou religieux ;
- ne pas porter préjudice à l'image des Utilisateurs et/ou à l'image ou à la réputation de La Bande à Coco ;
- ne contenir aucun élément pouvant être considéré comme illicite, contraire à la morale ou à l'ordre public. A ce titre et notamment, l'Abonné professionnel s'interdit de faire figurer des contenus diffamants, violents, pornographiques, contrefaisants ou associés à la vente d'alcool, de tabac, d'armes à feu, etc ;
- inclure des Conditions générales de Vente (CGV) accessibles à partir de l'url de leur Application Mobile ou leur Service web.

L'Abonné professionnel reconnaît être informé des exclusions et limitations suivantes quant aux possibilités de référencement sur l'Application.

Le lien url renvoyant vers l'Application Mobile ou le Service web de l'Acteur doit être actif.

L'Application Mobile ou le Service web proposé de l'Abonné professionnel peut inclure de la publicité, à l'exception de celle faisant, de sites de rencontre ou pour adultes, de médicaments, de produits contrefaisants, de produits financiers ou d'investissement et services liés, de jeux en ligne, ainsi que de celle susceptible de nuire à l'image des Utilisateurs et/ou à l'image ou à la réputation de La Bande à Coco.

Le référencement sur l'Application peut être retiré à tout moment par La Bande à Coco si l'Abonné professionnel vient à ne plus répondre aux CGU-CGV, y compris si cette non-conformité résulte d'une modification desdites CGU-CGV.

### 4 - Non-cessibilité du référencement

Par ailleurs, l'Abonné professionnel reconnaît expressément que le référencement donné par La Bande à Coco pour le référencement des produits n'est pas cessible à un tiers, à l'exception de La Bande à Coco, ce

dans le cadre d'une offre de services payante. A ce titre, dans le cas où l'Abonné professionnel cède à un tiers, à quelque titre et à quelques conditions que ce soit, son activité, le Contrat est résilié dans les conditions prévues à l'article 14. L'Abonné professionnel s'engage à informer La Bande à Coco de la cession dans un délai maximum de 7 jours calendaires, afin que les produits référencés concernés par la cession puissent être retirés de l'Application.

## 5 - Durée

L'engagement est conclu à compter de la date de référencement de l'Abonné professionnel sur l'Application dans les conditions de l'article 5. Il est conclu pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut y mettre un terme par courriel, moyennant le respect d'un préavis de 15 jours calendaires.

## 6 - Utilisation des services de la Bande à Coco

L'Abonné professionnel est informé que l'affichage des produits des Abonnés professionnels est aléatoire et ne peut faire l'objet d'affichage préférentiel.

Il est recommandé à l'Abonné professionnel de procéder à la sauvegarde des données sous le format « .csv » en complément des sauvegardes réalisées régulièrement par La Bande à Coco.

La Bande à Coco propose également des services de support et d'assistance pour les Abonnés professionnels. Le détail des services est consultable sur la [page dédiée aux professionnels](#).

## 7 - Conditions financières

L'Application est un espace de communication créé et exploité par La Bande à Coco proposant au public, aux côtés d'applications mobiles et de services web de La Bande à Coco, un référencement de professionnels engagés dans le Made in France et un catalogue de produits fabriqués en France. Ces professionnels et produits variés sont référencés par La Bande à Coco dans les conditions de l'article 2.

L'offre de services est composée de services gratuits, et de services payants. Le référencement des professionnels du Made in France, de leurs éventuels produits ainsi que la redirection vers leur site sont gratuits.

L'ensemble de l'offre et des tarifs est accessible aux Acteurs sur la page [Tarifs](#). Ces tarifs dépendent de l'offre choisie par l'Abonné professionnel.

L'Abonné professionnel reconnaît expressément que le téléchargement de l'Application par un Utilisateur ne fait naître qu'un lien contractuel entre l'Utilisateur et La Bande à Coco portant sur l'utilisation de l'Application. L'Abonné professionnel est le seul engagé à l'égard de l'Utilisateur pour les produits présentés et vendus.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes et selon les services souscrits par prélèvements mensuels ou annuels.

## 8 - Engagements réciproques des parties

Pendant toute la durée de présence de l'Abonné professionnel sur l'Application, La Bande à Coco s'engage à fournir ses services de référencement et à ce que la plateforme de référencement demeure disponible.

L'Abonné professionnel doit s'assurer que les modifications qu'il apporte à ses produits respectent les conditions de référencement avant leur mise en ligne. Dans le cas où les conditions de référencement ne sont plus remplies, La Bande à Coco dé-référence l'Abonné professionnel dans les conditions de l'article 12.

## 9 - Obligations et responsabilités de l'Abonné professionnel

Toute réclamation d'un Utilisateur grand public résultant des mentions afférentes aux produits référencés, aux conditions contractuelles, aux informations sur le prix et au contenu des outils de communication de l'Abonné professionnel doit être prise en charge directement par l'Abonné professionnel. Ce dernier s'engage à y répondre dans un délai raisonnable et à prendre à sa charge et sous sa responsabilité toute éventuelle action intentée par un tiers à l'encontre de La Bande à Coco de ce fait, La Bande à Coco ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable des agissements de l'Abonné professionnel comme des conditions contractuelles ou du contenu de ses outils de communication et sans que cette liste soit limitative.

Il est convenu que La Bande à Coco réserve la faculté de suspendre à compter d'une réclamation, le lien permettant l'accès à l'Application Mobile ou au Service web objet de la réclamation, dans les conditions de l'article 12.

## 10 - Respect du RGPD – Protection des données personnelles

La Bande à Coco au même titre que l'Abonné professionnel s'engagent, en qualité de responsables de traitement, à respecter la législation applicable au traitement des données à caractère personnel, notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen sur la protection des données personnelles Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

A ce titre, La Bande à Coco et l'Abonné professionnel conservent à leurs charges les obligations afférentes aux traitements de données à caractère personnel qu'ils mettent en œuvre.

La Bande à Coco et l'Abonné professionnel s'engagent également à informer l'Utilisateur grand public de son identité et de celle de l'hébergeur de l'Application Mobile ou du Service web, de la finalité poursuivie par le traitement des données à caractère personnel, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses, des conséquences éventuelles à son égard d'un défaut de réponse, des destinataires ou catégories de destinataires des données, des modalités d'exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition dont il dispose en application des textes précités, le cas échéant des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de l'Union européenne.

## 11 - Propriété intellectuelle

La Bande à Coco et l'Abonné professionnel demeurent seuls propriétaires de leurs droits de propriété intellectuelle. Ainsi, l'Abonné professionnel reste l'unique titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le contenu publié sur lui et La Bande à Coco demeure l'unique titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'Application.

L'Abonné professionnel concède à La Bande à Coco une licence d'utilisation sur le contenu (textes, images, etc.) mis en ligne à toutes fins de remplir ses obligations et droits contractuels.

L'Abonné professionnel concède à La Bande à Coco, pour l'exécution du Contrat, le droit non-exclusif d'utiliser les marques, nom, logo et, le cas échéant, images contenues sur l'Application. Il déclare disposer des droits de propriété intellectuelle nécessaires à cet effet.

L'Abonné professionnel garantit à La Bande à Coco une jouissance paisible sur l'ensemble de ces éléments soumis à droits d'auteur. A ce titre, l'Abonné professionnel reconnaît disposer des droits nécessaires pour les exploiter et dont il demande le référencement et s'engage à défendre La Bande à Coco à ses frais contre toute action quel qu'en soit le fondement, concurrence déloyale ou parasitisme, violation de droits d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle, intentée par un tiers et portant sur ces éléments, sous réserve que la prétendue violation ne résulte pas du fait de La Bande à Coco. Si tout ou partie de la responsabilité de l'Abonné professionnel est reconnu, par une décision de justice ayant force exécutoire, constituer une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire, La Bande à Coco est en droit de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 12.

## 12 - Suspension du référencement sur l'Application

### Suspension par l'Acteur

En cas d'indisponibilité totale des produits, l'Abonné professionnel peut suspendre à tout moment son référencement sur l'Application sous réserve d'en informer préalablement La Bande à Coco qui s'engage à rendre non visible la fiche de présentation et les liens url dans un délai maximum de 3 jours calendaires.

La Bande à Coco dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour à nouveau mettre en ligne la fiche de l'Acteur et les liens url à compter de la demande de l'Acteur.

### Suspension par La Bande à Coco

En cas de manquement aux obligations de l'Abonné professionnel et notamment aux dispositions 3 et 11 des présentes, La Bande à Coco se réserve le droit de suspendre, sans avertissement préalable ni préavis, la mise en ligne de l'Abonné professionnel sur l'Application.

En ce cas, La Bande à Coco prend contact avec l'Abonné professionnel afin de connaître les raisons de ce manquement et, sous réserve que les corrections apportées par l'Abonné professionnel permettent à nouveau l'accès à l'Application Mobile ou au Service web de redevenir conforme aux conditions du Contrat.

#### Résiliation pour faute

Sans préjudice des dispositions de l'article 7, en cas de manquement de La Bande à Coco ou de l'Abonné professionnel à l'une quelconque de ses obligations, pouvant notamment être constaté à l'occasion notamment d'un audit dans les conditions de l'article 17, l'autre partie est autorisée, après mise en demeure envoyée par courriel restée sans effet pendant 30 jours calendaires, à mettre fin de plein droit au Contrat, par courriel également, nonobstant le droit de demander l'indemnisation du préjudice subi.

Le Contrat est par ailleurs résilié de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préavis, dès lors que l'Abonné professionnel informe La Bande à Coco, dans les conditions de l'article 6, de la cession à un tiers de son activité.

Au terme du Contrat quelle qu'en soit la cause, le compte de l'Abonné professionnel est retiré de l'Application par La Bande à Coco dans un délai maximum de 5 jours calendaires. Les données de la fiche de présentation et de la page de présentation de l'Abonné professionnel cessent d'être accessibles via la Plateforme mentionnée à l'article 3.

### 13 – Responsabilité

La Bande à Coco et l'Abonné professionnel sont chacun responsables, conformément au droit commun, de leurs manquements vis-à-vis de l'autre partie dans le cadre de l'exécution du Contrat.

La Bande à Coco fait ses meilleurs efforts pour fournir un service d'un niveau de qualité standard. Toutefois, La Bande à Coco ne peut pas garantir l'absence d'anomalies et/ou de dysfonctionnements le concernant. La Bande à Coco ne garantit pas non plus l'accessibilité et le fonctionnement ininterrompu de l'Application notamment pendant les phases de mise à jour et de correction. En aucun cas, La Bande à Coco ne peut être tenu pour responsable de tout usage qui pourrait en être fait, notamment par un Utilisateur grand public.

En tout état de cause, si la responsabilité de La Bande à Coco était engagée par l'Abonné professionnel au titre du Contrat, le droit à réparation de l'Abonné professionnel serait limité, toutes causes confondues, à une somme égale à 5 000 euros.

### 14 - Force majeure

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne peut être mise en cause en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence, l'ayant empêché d'exécuter ses obligations résultant du Contrat.

En cas de force majeure, il appartient à la partie concernée, dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la survenance de l'événement et sous peine de ne pouvoir s'en prévaloir :

- de notifier par courriel à l'autre partie la survenance de l'événement en justifiant son caractère de force majeure ;
- d'en indiquer la durée prévisible ;
- d'informer l'autre partie des dispositions prises ou qu'elle compte prendre.

L'exécution du Contrat est alors suspendue pendant la durée dudit cas de force majeure et reprend ensuite son cours.

Si le cas de force majeure se poursuit pendant plus de 15 jours consécutifs, l'une ou l'autre des parties peut demander à l'autre partie la résiliation du Contrat dans les conditions de l'article 12.

### 15 - Audit sur les conditions du made in France de l'Abonné professionnel

La Bande à Coco peut réaliser ou faire réaliser à ses frais par un prestataire de son choix, sous réserve qu'il ne soit pas un concurrent de l'Abonné professionnel et qu'il soit soumis à une obligation de confidentialité s'agissant de toute information recueillie lors de l'audit, à tout moment pendant l'exécution du Contrat, un audit ayant pour objet exclusif de s'assurer du respect par l'Acteur des obligations qui lui incombent au titre du Contrat. Les résultats de la mission d'audit sont communiqués à l'Abonné professionnel.



## 16 - Impayés de l'Abonné professionnel et clause pénale

À défaut de paiement à l'échéance, La Bande à Coco se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours et le client est mis en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception d'exécuter le paiement du solde de l'engagement dans un délai de huit jours à compter de la date de réception de la lettre de mise en demeure. A titre de sanction, l'Abonné professionnel est déchu de l'éventuel terme du Contrat. En cas de retard de paiement et après mise en demeure, toute somme non versée à la date d'échéance est, à partir de cette date, productive de pénalités à hauteur de 30% du montant total de la facture TTC avec un minimum de 50 euros au titre de la clause pénale applicable en raison du préjudice subi du fait de ce retard en sus d'une pénalité légale pour frais de recouvrement de 40 euros HT conformément au Code de commerce.

Le non-paiement aux conditions contractuelles entraîne, en sus de la suspension des services restant éventuellement à faire, la déchéance immédiate du terme pour la totalité des créances de La Bande à Coco. Il est expressément convenu, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, que toute somme non payée par l'acheteur à son échéance, soit du fait de la carence de l'acheteur, soit à la suite d'une prorogation consentie, portera de plein droit intérêt jusqu'à parfait paiement, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Le cas échéant, la TVA sera ajoutée au montant des intérêts au taux nominal. Les conditions particulières de paiement en vigueur sont précisées lors de chaque proposition ou confirmation de commande.

Lorsque les démarches de recouvrement sont nécessaires, le client sera redevable de tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels sans que cela ne soit contraire à l'article L111-8 du Code des procédures civiles d'exécution. Au surplus, lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, La Bande à Coco se réserve le droit, d'exiger de l'Abonné professionnel les garanties qu'elle jugera convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire donne le droit à La Bande à Coco de résilier le contrat et de refuser tout nouvel engagement.

## 17 – Confidentialité

Chaque partie reconnaît que la négociation ou l'exécution du Contrat peut l'amener à prendre connaissance d'informations propres à l'autre partie.

Chaque partie prend l'engagement et se porte fort pour son personnel du respect de l'obligation de ne communiquer à quiconque, soit directement, soit indirectement, les renseignements, informations ou documents (qu'ils portent ou non une mention de confidentialité) recueillis à l'occasion de l'exécution du Contrat ou à l'occasion d'échanges ou de visites précédant la conclusion du Contrat.

La présente obligation de confidentialité survit après l'expiration du Contrat jusqu'à ce que les informations en cause deviennent de notoriété publique ou pendant une durée de 5 ans à compter de l'expiration du Contrat.

## 18 - Non-renonciation des dispositions

Aucune renonciation de l'une ou l'autre des parties à se prévaloir de l'un quelconque de ses droits conformément aux termes du Contrat ne saurait intervenir tacitement. Pour être opposable à une partie une renonciation doit avoir été formulée par écrit. Une telle renonciation ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits.

## 19 - Nullité des dispositions

Dans le cas où l'une des clauses du Contrat est déclarée nulle, non écrite, inopposable ou sans objet, cette clause est réputée non écrite et ne peut affecter la validité ou la poursuite du Contrat dans son ensemble, à moins qu'il ne s'agisse d'une clause qui revêtait un caractère déterminant pour l'une des parties à la date d'entrée en vigueur du Contrat. Dans ce cas, les parties doivent négocier de bonne foi en vue de substituer à cette clause, une clause valable reflétant leur intention initiale.

## 20 - Non-subordination et indépendance des parties

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le présent contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elle une société ou association de forme quelconque.

## 21 - Cession de l'Application et de La Bande à Coco

La Bande à Coco est autorisé à céder tout ou partie de ses droits et obligations résultant du Contrat à tout tiers de son choix.

## 22 – Élection de domicile

Les Parties élisent domicile aux adresses figurant sur le présent contrat ou devis auxquelles devront être adressées les notifications, sauf en cas de changement d'adresse, qui devra être notifié aux autres Parties dans les plus brefs délais. En cas de changement d'adresse, toute notification effectuée aux adresses mentionnées à l'acte ou à la dernière adresse ayant fait l'objet d'une notification sera réputée valable, sauf s'il était prouvé que la partie auteur de la notification avait connaissance de l'adresse effective de la Partie à laquelle elle adresse sa notification.

## 23 - Contrat de sous-traitance

La Bande à Coco peut confier à un tiers l'exécution de tout ou partie des prestations de services.

## 24 - Computation des délais

Sauf disposition particulière dans un article du Contrat, tous les délais sont francs et décomptés en jours calendaires et courent à compter de la réception des notifications.

## 25 – Conflits d'intérêt

Les parties certifient qu'aucun conflit d'intérêt ne peut affecter la bonne exécution du Contrat et, s'engagent pendant la durée du Contrat à prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

## 26 – Diversité

Chaque Partie garantit qu'elle respecte les dispositions des articles 225-1 et suivants du Code pénal relatifs aux discriminations.

## 27 – Divers

Pour toute questions sur le Site, vous pouvez écrire à [contact@labandeacoco.fr](mailto:contact@labandeacoco.fr) ou utiliser le [formulaire présent sur le Site](#).

## 28 - Loi applicable - Juridiction compétente

Le Contrat est régi par la loi française.

Préalablement à toute saisine d'une juridiction de Nevers, il est convenu, quelques soient les parties, qu'elles s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettront le litige aux seules juridictions d'Orléans quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. À défaut d'accord amiable, toutes contestations ou litiges portant sur l'interprétation et l'exécution du Contrat et des présentes conditions générales de prestation de services, sont de la compétence des juridictions de Nevers.

Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toutes demandes, mêmes incidentes, en intervention ou appel en garantie.